



COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 16 février 2021

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 15 FEVRIER 2021

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 15 février 2021:

1. 35 membres étaient présents, 9 excusés et 3 absents (MM Philippe Fouchault, Valentin Rais et Nicolas Vuille);
2. Le Conseil Communal a adopté par 34 oui, 0 non et 0 abstention l'ordre du jour de la séance du 15 février 2021;
3. Le Conseil Communal a adopté par 31 oui, 0 non et 3 abstentions le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
4. Le Conseil Communal a procédé à l'élection de Mme Nathalie Gay comme Secrétaire Suppléante ;
5. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité par 34 oui, 0 non et 0 abstention, le **préavis municipal No 01/2021** : Demande de crédit de CHF 32'320.- TTC pour l'acquisition de 11 modules containers Moduliso 618 d'occasion ;
6. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité par 34 oui, 0 non et 0 abstention le **préavis municipal No 02/2021** : Demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations) ;
7. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité par 34 oui, 0 non et 0 abstention le **préavis municipal No 03/2021** : Demande de crédit de CHF 192'000.- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO);
8. Le Conseil communal a accepté l'amendement « la commission suggère d'exécuter les travaux après les résultats des sondages » par 32 oui, 0 non et 2 abstentions et a accepté à l'unanimité par 33 oui, 0 non et 1 abstention, le **préavis municipal No 04/2021** : Demande de crédit de CHF 34'000.- TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids.
9. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité par 34 oui, 0 non et 0 abstention, le **préavis municipal No 05/2021** : Demande de crédit de CHF 27'000.- TTC pour remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures.

La séance est levée à 21h15.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 15 février 2021.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 5 à 9 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA